

C'EST LE TEMPS DE PARLER T+1

Quartier des finances de Vancouver (Source : Commission économique de Vancouver)



Tic tac, tic tac...

L'horloge tourne, les essais T+1 se poursuivent toujours avec succès et... le chemin à parcourir est encore long. À l'approche du **27 mai 2024**, l'attention de tous se portera sur les maillons de compensation et de règlement de la chaîne dont la réduction de cycle est conçue pour tirer profit de la réduction du risque et de l'efficacité, c'est-à-dire, les investisseurs. Toujours dans le but de faciliter la mise en œuvre de T+1, le comité directeur T+1 de l'ACMC a approuvé l'utilisation des éléments suivants :

- [Plan d'accompagnement transitionnel T+1 de deux semaines](#) de l'ACMC, qui se déroulera du mardi 21 mai au vendredi 31 mai.
- [Formulaire d'approbation de projet](#) (FAP) approuvé et [liste des entités](#) qui doivent le signer et le retourner (à l'instar du passage en 2017 de T+3 à T+2) **au plus tard le 26 avril 2024**, permettant de rassurer le secteur sur l'état de préparation générale.

En outre, nous avons prolongé l'échéance de réponse au sondage sur l'état de préparation à T+1. Si votre société n'a pas encore répondu, veuillez [répondre au sondage](#) avant le vendredi 5 avril. Les résultats du sondage seront publiés plus tard en avril 2024.

Message aux émetteurs de fonds — quels fonds passent à T+1?

Les fonds de placement n'étant pas contraints de passer à un cycle de règlement standard T+1 en même temps que les autres titres le 27 mai 2024, ni d'annoncer quels fonds y passeront, l'ACMC a rencontré Fundserv et l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) pour discuter de solutions destinées aux membres de l'ACMC dont les changements de systèmes sont figés en code, ainsi qu'aux courtiers et conseillers devant savoir dès à présent comment planifier les répercussions de T+1 et communiquer avec leurs clients à ce sujet. L'ACMC a [écrit aux sociétés de fonds](#) qui traitent par l'intermédiaire de Fundserv ou autrement pour leur demander de :

1. [Répondre à ce très bref sondage de l'ACMC à propos des fonds d'ici le 12 avril 2024](#) afin de rendre publique la liste de fonds dont le cycle de règlement est à T+2 qui passeront à T+1 et les autres. Les résultats seront publiés chaque semaine sur le [Portail T+1](#) de l'ACMC. (Remarque : Fundserv souligne que les émetteurs de fonds ont indiqué qu 62 % des 92 499 fonds sur le réseau Fundserv présentement réglés à T+2 passeront à T+1).
2. À l'exception des fonds passant à T+1, limiter (et éviter si possible) les changements de cycle de règlement des fonds au cours de la semaine du 27 mai au 1^{er} juin 2024, afin d'atténuer le risque de transition, de faciliter les essais de régression post-mise en œuvre, de bénéficier d'une période de stabilisation et de réduire le risque de confusion dans le secteur.
3. Envoyer officiellement des avis (plutôt que de se fonder sur des fichiers) pour informer les courtiers des changements de cycle de règlement survenus après le 27 mai pour le reste de l'année 2024.

Préparation des conseillers et des investisseurs

Alors que de nombreux investisseurs institutionnels connaissent déjà le calendrier et les modifications de processus du passage à T+1, les conseillers et les clients particuliers n'ont pas été sensibilisés à ce sujet. Le groupe de travail de l'ACMC sur la communication et la formation a collaboré à la conception de [matériel de](#)

[communications](#) personnalisables par les courtiers et les conseillers, à leur convenance, à l'usage des courtiers en fonds communs de placement et en fonds distincts, ainsi que des courtiers en valeurs mobilières, afin de faciliter la formation des conseillers et la communication d'informations cohérentes aux clients dans divers contextes, en vue de réduire au minimum toute confusion.

QUESTIONS DE HAUTE PRIORITÉ

Cinq enjeux de priorités parmi les huit sur T+1 et les marchés de capitaux canadiens ont été clos, avec les mises à jour suivantes :

- **Plan d'essai sectoriel T+1 (OWG-001)** : Les deux cycles d'essai de Fundserv se sont parachevés sans problème. Le troisième des quatre cycles d'essai CDS/CDCC s'est également conclu avec succès, le quatrième et dernier cycle est programmé pour le mois d'avril. Veuillez vous référer au [Portail TMX des initiatives clés](#) pour des essais ultérieurs limités pour toutes les personnes intéressées.
- **Titres d'emprunt (OWG-009)** : Le portail automatisé de rappel de prêts de titres TMX/CDS, conçu en collaboration avec l'Association canadienne des prêteurs de titres (CASLA) pour assurer l'interconnectivité des rachats de prêts entre les contreparties et les tiers fournisseurs de prêts de titres, est en cours d'essai et donne des résultats prometteurs. Ce portail, dont le lancement complet est attendu fin avril 2024, rationalisera le processus de réception des notifications de vente des bénéficiaires effectifs, par le biais d'améliorations technologiques ou d'un traitement par lots plus fréquent, de sorte que les comptoirs de prêt agiront en temps opportun. La Risk Management Association (RMA), avec la participation des membres de CASLA et de SIFMA, poursuit ses travaux sur un document de soutien aux meilleures pratiques.
- **Plan de sauvegarde pour la fin de semaine de transition (OWG-038)** : Le 26 mars, l'ACMC a rencontré des représentants de la Securities and Exchange Commission (SEC) pour un entretien productif portant sur la période de mise en œuvre du T+1. L'ACMC a appris que les employés de la SEC, en discutant avec des représentants du secteur des marchés de capitaux américains, sont satisfaits des préparatifs et de l'état de préparation générale de la transition vers T+1 aux États-Unis. De plus, la SEC a minutieusement évalué un éventail de scénarios dans le contexte des expériences passées d'événements importants, notamment les perturbations du marché et de l'économie (par exemple, le choc financier de 2008), les catastrophes naturelles (par exemple, l'ouragan Sandy) et les événements mondiaux (par exemple, le 11 septembre) : dans ces cas très graves, le règlement s'est poursuivi même si les marchés ont fermé temporairement. La SEC estime que la transition en soi ne devrait pas poser de problème de système ou de technologie, et qu'elle dispose de la capacité d'agir promptement en cas d'urgence. Même si des difficultés peuvent survenir dans les premiers jours suivant la mise en œuvre de T+1 (davantage pour des raisons comportementales que technologiques), la SEC n'anticipe pas de situation susceptible de nécessiter des mesures d'annulation à l'échelle du système et reconnaît qu'un dénouement de dernière minute se révélerait plus difficile encore si le Canada, le Mexique et d'autres pays avaient déjà migré à T+1 le 27 mai. La réponse à envisager serait plutôt un allègement très ciblé ou des exemptions limitées aux parties concernées. Le personnel de la SEC a également précisé que certains participants sectoriels projetaient des équipes de travail d'urgence au cours des deux premières fins de semaine suivant la mise en œuvre pour gérer les erreurs et échecs cumulés. La SEC suivra les procédures au cours de la fin de semaine de mise en œuvre et demeure confiante dans la réussite du règlement à T+1 le 28 mai 2024 aux États-Unis, conformément à son mandat.

Les autres questions closes (sans mise à jour) concernent le processus de préappariement, de correction, d'allocation et de confirmation des transactions (OWG-031) et la Norme canadienne finale (NC) 24-101 (OWG-005):

QUESTIONS OUVERTES DE HAUTE PRIORITÉ

Création de FNB (OWG-003) : Les défis de la création de FNB sur le marché primaire risquent d'influer sur les marchés secondaires (consulter le [Rapport sur les FNB](#) pour de plus amples détails).

OUVERTE : L'ACMC et l'Association canadienne des fonds négociés en bourse (CETFA) ont adressé une [lettre](#) conjointe aux autorités de réglementation en valeurs mobilières afin de recevoir des orientations réglementaires confirmant que l'acceptation d'une garantie en liquide pour des titres du portefeuille différé dans le cadre

Opérations de change (OWG-020) : La convention de règlement des transactions de change au comptant à T+2 pour les devises principales (à l'exception de la combinaison CAD/USD) conduira à un décalage entre le règlement des devises et celui des titres, susceptible d'accroître les échecs et les coûts de financement.

Traitement à la date ex durant la période de transition T+1 (OWG-022) : Les dates ex pour le traitement des sociétés reposent sur les dates d'enregistrement des événements. Les questions importantes et complexes sont susceptibles d'être compliquées par le passage à T+1 du 27 mai 2024.

de la procédure de souscription de parts d'un FNB est autorisée. **Prochaine étape** : L'ACMC et CETFA soumettront l'analyse légale supplémentaire requise.

OUVERTE : Les opérations de change demeurent un problème récurrent et, malgré les discussions sur la prolongation des heures d'ouverture des guichets de change et des opérations de CLS Bank, aucune mesure n'a été prise à cet égard. Parmi les autres mesures provisoires, il convient de citer le transfert des opérations de change aux dépositaires, le passage de la comptabilisation des opérations de change de T+2 à T+1, et/ou le préfinancement. Les ressources utiles comprennent un document de l'ACI (The Financial Markets Association) [Note d'information](#) et, de l'Association des professionnels du marché des changes, [Lignes directrices côté acheteur de la préparation au règlement T+1](#). **Prochaine étape** : Des discussions ultérieures sont planifiées.

OUVERTE : En date du 21 mars 2024, par un [Avis au personnel](#), TMX a avisé les émetteurs et leurs conseillers d'éviter, autant que possible, la période de transition à T+1 durant la période proche du 27 mai 2024 pour les nouvelles émissions avec des actions et des droits de sociétés (consulter également la [FAQ #29](#) de l'ACMC. **Prochaine étape?** La CDS publiera tous les vendredis après-midi, du 26 avril au 24 mai, une liste de toutes les opérations sur titres confirmées dont la date d'exécution, d'enregistrement, d'expiration ou de paiement de CDS intervient lors de la période de transition.



Actions

- Tous émetteurs de fonds sont invités à [répondre à ce très bref sondage d'ici le 12 avril 2024](#) afin de déterminer quels fonds se réglant à T+2 passeront ou pas à T+1.
- Chaque membre de l'ACMC est prié de discuter de son rôle et de ses besoins en interne, et avec d'autres interlocuteurs, dans une perspective sectorielle et dans le contexte du [Plan d'accompagnement transitionnel T+1 de deux semaines](#).



Outils

- Les membres Fundserv peuvent accéder aux éléments rapportés à propos du changement de date de règlement des fonds (pour tout problème d'accès au site, communiquez avec tech@fundserv.com).
- Le personnel de la SEC a publié ces ressources au sujet de T+1 le 27 mars 2024 : [Annonce](#) des examens et [alerte](#) sur les risques, [FAQ](#) et [bulletin de l'investisseur](#).



Mises à jour sur les comités

Les comités de l'ACMC poursuivent leurs réunions mensuelles. Visitez la [page consacrée aux comités](#). Écrivez à info@ccma-acmc.ca pour vous joindre à l'un d'entre eux.



À venir

- L'ACMC a collaboré avec l'ISDA et la SIFMA à la rédaction d'une [fiche d'information portant sur le cycle de règlement à T+1](#) et traitant des répercussions possibles du T+1 sur les transactions de produits dérivés de gré à gré; les commentaires des membres de chaque association sont recueillis d'ici le vendredi 5 avril 2024 et la version finale, à publier en avril, sera affichée sur le site Web de l'ACMC.
- Le rapport de la European Securities and Markets Authority (ESMA) sera publié fin 2024 à la suite de la [Déclaration consécutive](#) à l'appel à contribution sur la réduction du cycle de règlement (bien que T+1 soit techniquement possible, le passage harmonisé de T+2 à T+1 dans l'UE ne sera vraisemblablement pas rendu obligatoire avant longtemps).